



Conseil "COMPÉTITIVITÉ" **Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015**

Les ministres chargés de la compétitivité tiendront des débats sur deux domaines, dont l'objectif est d'établir **des conditions-cadres plus compétitives pour les entreprises** et de tirer le meilleur parti de la **valeur ajoutée européenne** en se fondant sur une approche réglementaire améliorée et coordonnée:

- le "check-up" de la compétitivité, et plus précisément les dernières tendances et les questions urgentes ayant trait à l'économie réelle;
- le programme pour une meilleure réglementation, en particulier la façon dont les instruments visant à mieux légiférer peuvent être utilisés pour améliorer le fonctionnement du marché intérieur.

Le "check-up" de la compétitivité est une nouvelle méthode de travail mise en place par la présidence luxembourgeoise pour réagir aux questions les plus urgentes ayant trait à l'économie réelle. Il se fondera sur un exposé présenté par la Commission, qui portera sur les dernières données et tendances en ce qui concerne les questions de micro-économie. Les ministres exprimeront également leur point de vue sur les priorités en matière d'intégration de la compétitivité dans toutes les politiques pertinentes. L'objectif est de s'assurer que **l'incidence sur la compétitivité** de l'économie européenne sera dûment prise en compte lors de la mise en œuvre de règles de l'UE et de l'élaboration de nouvelles initiatives, en vue de créer **une croissance économique et des emplois durables**.

Les principes relatifs à une meilleure réglementation ont pour objectif de **faciliter la vie des citoyens et des entreprises**, en particulier des PME, en simplifiant le cadre juridique, en réduisant les contraintes réglementaires au sein du marché unique et en accroissant la prévisibilité réglementaire. Les débats menés au sein du Conseil porteront principalement sur la manière dont le nouveau programme pour une meilleure réglementation pourrait être utilisé pour améliorer le fonctionnement du marché unique sur le terrain et créer de la croissance en réduisant le coût de la non-Europe.

Cette session du Conseil s'achèvera par un déjeuner au cours duquel aura lieu un débat sur la réforme du système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne ("SEQUE de l'UE"). L'objectif de ce débat est de permettre aux ministres chargés des affaires économiques d'intervenir dans ce dossier essentiel pour la compétitivité de l'UE. Pour stimuler le débat, la présidence a invité M. Jean-Pierre Clamadieu, président du comité exécutif de Solvay et président du CEFIC, ainsi que M. Markus J. Beyrer, directeur général de BusinessEurope, à présenter le point de vue des entreprises sur la réforme du SEQUE de l'UE.

La deuxième partie du déjeuner sera consacrée à faire le point sur les événements récentes concernant le secteur automobile.

En marge du Conseil, la présidence organisera la cérémonie de signature d'un protocole concernant l'application provisoire de l'accord relatif à une juridiction unifiée du brevet.

La session sera présidée par [M. Étienne Schneider](#), vice-premier ministre, ministre de l'économie, ministre de la sécurité intérieure et ministre de la défense du Luxembourg.

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Conférence de presse: jeudi 1^{er} octobre vers 15h30.

* * *

Les conférences de presse et manifestations publiques peuvent être suivies par transmission vidéo à l'adresse suivante: <http://video.consilium.europa.eu>

La transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" (MPEG 4), et la galerie de photos seront accessibles à l'adresse suivante : www.eucouncil.tv

* * *

MARCHÉ INTÉRIEUR et INDUSTRIE

"Check-up" de la compétitivité: intégration de la compétitivité dans toutes les politiques de l'UE

Avec la première édition du "check-up" de la compétitivité, la présidence luxembourgeoise lance une nouvelle méthode de travail, destinée à améliorer le rôle du Conseil "Compétitivité", tant pour ce qui est de l'analyse des questions économiques horizontales et sectorielles que pour le suivi de l'intégration de la compétitivité dans les autres politiques de l'UE.

À cette fin, les discussions ministérielles comporteront deux volets:

- un débat sur les dernières tendances et données économiques. Ce débat se fondera sur un exposé présenté par la Commission, qui sera axé sur des questions de micro-économie, lesquelles constituent les activités principales du Conseil "Compétitivité", et
- un débat sur l'intégration de la compétitivité dans les autres politiques de l'UE, sur la base d'une liste d'initiatives de l'UE susceptibles d'avoir une incidence sur la compétitivité.

Le contenu du "check-up" sera large et souple, de manière à permettre aux ministres de réagir aux questions urgentes, tant au niveau national qu'au niveau de l'UE, et aux évolutions les plus récentes dans tous les domaines se rapportant à l'économie réelle.

L'objectif poursuivi par l'intégration de la compétitivité dans d'autres politiques pertinentes est de s'assurer que l'incidence sur la compétitivité de l'économie européenne sera mieux prise en compte lors de la mise en œuvre de règles de l'UE et de l'élaboration de nouvelles initiatives, en vue de créer une croissance économique et des emplois durables.

Afin de faciliter le débat, la présidence dressera une liste indicative et non exhaustive des initiatives en cours et à venir qui sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur la compétitivité, y compris des initiatives relevant de la compétence d'autres formations du Conseil. Cette liste a pour objectif de fournir aux ministres un document informel présentant une vue d'ensemble des principaux dossiers consacrés à l'intégration de la compétitivité.

L'issue du débat permettra à la présidence d'établir un rapport qui sera transmis au Conseil "Compétitivité" du 30 novembre.

Cette nouvelle méthode de travail a été annoncée par la présidence lors de la [réunion informelle des ministres sur la compétitivité](#) qui s'est tenue le 20 juillet à Luxembourg.

Elle est pleinement conforme aux conclusions de septembre 2014, par lesquelles le Conseil "Compétitivité" s'est engagé à exercer son mandat d'une manière plus structurée et systématique de manière à étudier toutes les propositions pertinentes ayant une incidence significative sur la compétitivité.

Meilleure réglementation: améliorer le fonctionnement du marché unique

Le Conseil procédera à un échange de vues sur la manière d'utiliser le nouveau programme pour une meilleure réglementation en vue d'améliorer le fonctionnement du marché unique et de créer de la croissance en réduisant le coût de la non-Europe (estimé à 1600 milliards d'euros par le Parlement européen²).

La présidence présentera un [document d'information](#) en vue de baliser le débat et invitera les ministres à exprimer leur point de vue sur les questions suivantes:

- *Comment pouvons-nous utiliser le programme de la Commission pour une meilleure réglementation, et en particulier le programme REFIT³, pour améliorer le fonctionnement du marché unique et créer de la croissance?*
- *Pour y parvenir, quelle est la première priorité concrète qui devrait être mise en œuvre?*

Par exemple:

- *Une analyse plus approfondie du droit national et de la mise en œuvre de la législation de l'UE, en particulier des mesures qui sont susceptibles d'entraver le marché unique?*
- *Recourir davantage à l'harmonisation ciblée et/ou aux clauses de reconnaissance mutuelle dans la réglementation de l'UE pour réduire la charge réglementaire pesant sur les entreprises et augmenter la sécurité juridique?*
- *D'autres actions?*

Ces questions sont directement liées à la nécessité urgente de prendre les mesures nécessaires pour libérer le potentiel de croissance du marché unique. Le document de la présidence précise les avantages de l'application d'une nouvelle approche réglementaire soutenue par une forte mobilisation politique. Les règles de l'UE devraient en outre apporter une réelle valeur ajoutée et aider les entreprises à développer leurs activités.

Le nouveau [programme pour une meilleure réglementation](#), publié le 19 mai 2015, présente un projet ambitieux visant à rendre les règles de l'UE plus efficaces et mieux adaptées à leur objet. Un élément-clé de ce programme est de parvenir à une croissance plus forte grâce à une réglementation de l'UE plus intelligente et moins contraignante.

Ces objectifs sont conformes aux deux priorités générales de la présidence luxembourgeoise:

- 1) maximiser la valeur ajoutée de l'UE par des initiatives, notamment de nature réglementaire, qui présentent des avantages tangibles pour les entreprises et les citoyens européens, et
- 2) intégrer la compétitivité dans l'ensemble des domaines d'action grâce à des politiques cohérentes se renforçant mutuellement.

En mars dernier, le Conseil a adopté des [conclusions sur la politique du marché unique](#). Il y est notamment affirmé qu'il est nécessaire de faire en sorte que toute nouvelle législation soit adaptée à l'ère numérique et tienne compte de toutes les manières possibles dont les solutions numériques peuvent réduire les charges qui pèsent sur les citoyens et les entreprises.

La Commission devrait présenter une nouvelle stratégie pour le marché unique dès que possible dans le courant du deuxième semestre 2015.

² <http://epthinktank.eu/2015/04/16/mapping-the-cost-of-non-europe-2014-19-third-edition-april-2015/>

³ [REFIT](#) est le programme de la Commission pour une réglementation affûtée et performante qui vise à rendre la législation de l'UE plus simple et à réduire les coûts induits par la réglementation, contribuant ainsi à la mise en place d'un cadre réglementaire clair, stable et prévisible, favorable à la croissance et à l'emploi.

DIVERS

Le Conseil prendra note d'informations relatives à un certain nombre de sujets, notamment:

- Système de protection par brevet unitaire

Le Conseil prendra note d'informations mises à jour sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du système de protection par brevet unitaire.

En marge du Conseil, la présidence organisera la cérémonie de signature d'un protocole à l'accord relatif à une juridiction unifiée du brevet.

Le protocole à l'accord relatif à une juridiction unifiée du brevet permettra l'application provisoire de dispositions institutionnelles, organisationnelles et financières de l'accord six mois avant l'entrée en vigueur de l'accord.

Le paquet relatif à la protection par brevet unitaire entrera en vigueur lorsque treize pays participants (dont la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni) auront ratifié l'accord relatif à une juridiction unifiée du brevet. À ce jour, huit pays ont ratifié l'accord visant à établir la nouvelle juridiction.

L'accord relatif à une juridiction unifiée du brevet a été [signé le 19 février 2013](#).

- Directive comptable

Le Conseil prendra note des évolutions intervenues sur le plan de la transparence, en ce qui concerne les obligations de déclaration imposées aux industries extractives en vertu de la [directive comptable de l'UE](#).

- Réunion ministérielle UE - ASE (Agence spatiale européenne)

La présidence fournira au Conseil des informations sur les préparatifs de la prochaine réunion ministérielle conjointe entre l'UE et l'ASE ("Conseil espace informel").

Le Luxembourg a été élu pour coprésider l'ASE avec la Suisse pour la période allant de 2012 à 2015.
